

## ASMA 86

### TAP – Saison 2014-2015

Pour la saison 2014-2015, le Théâtre Auditorium de Poitiers reconduit les modalités de fonctionnement adoptées en 2013–2014 :

Les abonnements :

- Abonnement dès 3 places de spectacles dans la saison
- Abonnement pour 6 à 8 spectacles
- Abonnement pour 9 spectacles et plus.

Les places individuelles :

- servies au tarif « abonnement 6 spectacles » pour les Comités d'entreprise qui, comme l'ASMA, ont acheté la carte du TAP (35 euros).

Les tarifs :

- Une tarification pour les plus de 26 ans
- Une tarification pour les jeunes jusqu'à 26 ans (joindre un justificatif)

Le calendrier :

- Abonnement individuel en ligne dès le 11 septembre 2014
- Abonnement au guichet à compter du 16 septembre
- Abonnement par courrier traité par ordre d'arrivée à compter du 16 septembre

Les demandes d'abonnements et achats de places des comités d'entreprise et assimilés seront traitées donc traitées par le TAP à partir du 16 septembre ; elles seront satisfaites par ordre de dépôt de dossiers.

De ce fait les membres de l'ASMA 86 peuvent :

- s'abonner en ligne, à titre individuel, dès le 11 / 09 au tarif du TAP (paiement par CB)  
ou
- passer par l'ASMA et bénéficier de la subvention ASMA 86 (10 % du montant) en déposant à l'accueil (ou en envoyant par courrier postal ou messagerie) leurs demandes d'abonnement ou de places individuelles et les pièces justificatives éventuelles (photocopie de carte d'identité pour les moins de 26 ans) :

à la DRAAF Poitou-Charentes  
Service Régional de la Formation et du Développement  
à l'attention de Geneviève GUILLOT, [genevieve.guillot@educagri.fr](mailto:genevieve.guillot@educagri.fr)  
– 5 rue Arthur RANC 86000 POITIERS

- **avant le mardi 9 septembre**
- pour contrôle puis remise au TAP dès le jeudi 11/09.

Pour des questions d'organisation, prévoir les achats de places « hors abonnement » dès la rentrée scolaire. Dans la mesure du possible les intégrer à des « abonnements amis » pour qu'elles soient servies dès le 16/09. Sinon faire une demande très précise sur papier libre : intitulé du spectacle, date et heure, nombre de places. L'expérience montre qu'en cours d'année l'achat de billets via l'ASMA est assez difficile à gérer (disponibilité des places, respect des délais, déplacement au TAP, mise à disposition des billets).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et reprendrai contact avec vous à la fin du mois d'août. Très bon été à tous.

Pour le bureau de l'ASMA 86, Mireille FEMENIAS<sup>1</sup> [amfemenias@wanadoo.fr](mailto:amfemenias@wanadoo.fr)

<sup>1</sup> Je serai absente de Poitiers au début du mois de septembre. Ne pas m'adresser de fiche d'abonnement !